

Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

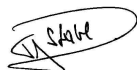
**N° CP/2012/759 - Insertion professionnelle - 4513**  
**Intervention en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager des subventions européennes d'un montant total de 123 468 €, conformément au tableau annexé
- de verser aux associations figurant dans ce même tableau, au titre d'une avance 2012, un montant total de 61 734 € représentant 50 % du montant des subventions engagées pour 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions correspondantes (conventions établies selon les modèles approuvés par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-70926-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 15/10/12